

Nos amies les bêtes

Pollinisation par les bourdons et les abeilles

Pour la pollinisation des arbres fruitiers l'agriculture moderne et propre se fait aider d'insectes. Il faut donc organiser cet emploi de main d'œuvre (plutôt d'aile d'œuvre). On a recours à des élevages de bourdons et d'abeilles.

Les boîtes-ruches à bourdons sont installées à 7H30 pour que les animaux soient en demi dormance et qu'ils n'agressent pas. En effet, les bourdons ne piquent pas habituellement. Mais quand on les sort de leur habitat ça bourdonne. Et là il ne faut pas les gêner dans leur évolution. Par boîte il y a 3 colonies de bourdons abritées dans un habitat spécialement conçu pour l'extérieur. La cible est bien orientée sur l'arboriculture fruitière. L'introduction est possible toute l'année si la température est supérieure à 5°C. La boîte-ruche se compose de plusieurs éléments principaux : 3 couvains qui hébergent les nids avec les couvées (oeufs, larves et pupes), couverts de coton, 3 réserves alimentaires situées sous les couvains, et contenant une nourriture sucrée sous forme liquide incolore, la boîte extérieure est en polystyrène. Après l'ouverture de la boîte-ruche, les bourdons vont sortir pour aller butiner les fleurs. Grâce à sa possibilité d'activité par temps plus extrême que l'abeille, le bourdon est plus performant à des températures plus froide (inférieures à 15°C) et par temps nuageux. Sa grande taille et son corps velu lui permet de transporter une quantité importante de pollen. Il faut installer la boîte ruche sur un plateau horizontal, et de sorte que la piste d'envol des bourdons (l'ouverture) ne soit pas obstruée ou gênée. Il faut ouvrir la ruche environ 1/2 heure après sa mise en place.



Le professionnel lomagnol explique le fonctionnement de la boîte et surtout des petites bêtes qu'elle renferme



L'Osmie ne vit qu'une saison et que pour pondre ce qui favorise son élevage. Solitaire car elle se passe de reine



Les 2 petites boîtes ont été posées. Males et femelles une fois libérés ne pensent qu'à se reproduire et nourrir les petits.

Quelques jours après l'installation des bourdons, le marquage est visible au niveau des fleurs et la présence de bourdons sur les fleurs est effective. En réalité on le voit le jour même. Mais il faut quand même rester prudent et ne pas taquiner les bestioles.

La pollinisation par les abeilles est un autre outil que l'arboriculteur prudent utilise. Celle de ce jour est l'abeille Osmie ou abeille solitaire. Ces abeilles ne vivent pas en ruche, ne produisent pas de miel. Comme les abeilles qui font notre miel (*Apis mellifera*), ces solitaires (*Osmia cornuta* et *Osmia rufa*) fertili-

sent les plantes en butinant, transportant ainsi le pollen d'une fleur à une autre, mais mieux et plus vite. C'est une PME près d'Agen qui s'occupe de tout, de l'emplacement des nichoirs de la pose des boîtes d'abeilles et du retour pour la prochaine saison car elles restent la propriété de la société dite d'agriculture de précision. Ces abeilles sont juste louées sous forme de boîtes, une de mâles, une autre de femelles, dans des abris adaptés. A peine arrivées, les abeilles se reproduisent. A la fin de la saison c'est la fin de leur cycle de vie mais elles auront pondu dans les

alvéoles des nichoirs. Ces alvéoles sont récupérées. Les cocons sont triés puis conservés en chambre froide jusqu'au printemps suivant. Le froid fige le développement des cocons, qui se réactivent à la chaleur. Les abeilles mellifères mouillent le pollen pour en faire des boules qu'elles collent sur leurs pattes arrière, ce qui le dégrade. Les osmies, elles, se couvrent mécaniquement de pollen en entrant dans la fleur grâce à leurs poils fournis qui forment comme une « brosse » sur le ventre 3 fois plus pollinisante. Sur-tout, l'abeille domestique a un rayon d'action de 3km.



Bien couvés dans leur maison il va falloir ouvrir les portes



Ces nichoirs qui équipent nos vergers sont radicalement efficaces



Dans ces moments les bourdons peuvent piquer car ils sortent de leur cage. Il faut prendre des précautions

Le rayon d'action des osmies est de 50 à 100 m. Elles récoltent le pollen afin de constituer une réserve de nourriture hivernale pour leurs larves. Elles butinent très rapidement (jusqu'à 17

fleurs par minute) et ne passent jamais deux fois sur la même fleur car elles les marquent. Dernier atout, elles ne piquent quasiment jamais mais il vaut les laisser travailler.

cc

Marc Tarabella

“Facebook vous espionne même si vous désactivez votre compte”

Marc Tarabella interpelle la Commission européenne : « Vous pensiez qu'en désactivant votre compte, Facebook cessait de collecter vos données ? Il n'en est rien ! Et pourtant, pas un mot à ce sujet dans les conditions générales : c'est une pratique illégale » annonce d'emblée Marc Tarabella, Eurodéputé PS en charge de la Protection des

consommateurs qui interpellait ce jeudi la Commission européenne. Alors que ce mardi, la Commission européenne saluait les changements opérés par Facebook dans ses conditions d'utilisation, explicitant désormais la façon dont le géant américain utilise les données personnelles afin de générer des revenus, le lendemain une

autre pratique trompeuse est mise en lumière. La désactivation d'un compte permet au citoyen de cacher ses données personnelles des regards des autres utilisateurs mais pas de Facebook qui continue à stocker vos données jusqu'à 30 jours après la suppression, et non la désactivation, définitive de votre compte. « Mais

lorsque vous épluchez la page dédiée à la politique d'utilisation des données, à aucun moment il n'est écrit que Facebook continue de suivre vos activités online après la désactivation de votre compte : il s'agit là clairement d'une pratique trompeuse » dénonce Marc Tarabella. Il est donc de ma responsabilité en tant qu'Eurodéputé en charge

de la Protection des consommateurs d'interpeller ce matin la Commission européenne pour qu'elle ouvre une enquête, détermine si Facebook a effectivement fauté une fois encore « Une entreprise qui souhaite rétablir la confiance chez ses consommateurs ne peut ainsi utiliser les données personnelles de ses utiliza-

teurs sans être clair sur les conditions d'utilisation de celles-ci. C'est le rôle de l'Europe de rappeler les règles de bonne gouvernance et le respect des données à caractère privé aux entreprises, et le cas échéant de poser des sanctions aux récidivistes qui violeraient les réglementations » conclut Marc Tarabella.

PR